SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JANVIER 2024

La séance du conseil de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande tenue le 8 janvier 2024 à 20 :00 heures.

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Jessika Lacombe.

Sont présents aux délibérations Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

1- Rock Côté
2- André Mercier
3- Mélissa Turgeon
4- Alex Vachon
5- Carl Croteau
6- Marina Lemay

Assistent également à la séance, Madame Joanny Brochu, directrice générale, greffière-trésorière.

Après une minute de silence, la séance commença à 20:00 heures.

NO-2024-01-001 **LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR ET ADOPTION**

PROPOSÉ PAR : CARL CROTEAU
APPUYÉ PAR : ANDRÉ MERCIER
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent l'ordre du jour de la séance du 8 janvier 2024 tel que lu par Madame Jessika Lacombe, mairesse et présenté comme suit, à savoir;

1. Lecture de l'ordre du jour et adoption
2. Adoption des délibérations précédentes
3. Acceptation et adoption des comptes du mois
4. Adoption du règlement numéro 396 fixant le taux de la taxe foncière, de services et du taux d'intérêt sur les arrérages
5. Taux d'intérêt sur taxes passées dues pour 2024
6. Avec le Projet de loi 49, résolution de création d'un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection

7. Rapport concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle
8. Correspondance
9. Varia
10. Période de question (s)
11. Levée de la séance

Que le point Varia » reste ouvert tout au cours de la séance ordinaire.

ADOPTÉE

NO-2024-01-002 **ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS PRÉCÉDENTES**

PROPOSÉ PAR : ROCK COTÉ
APPUYÉ PAR : ALEX VACHON
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2023, celle de la séance extraordinaire du 20 décembre 2023, au moins 72 heures avant la tenue des présentes;

Les membres de ce conseil adoptent les délibérations de la séance ordinaire du 4 décembre 2023, celle de la séance extraordinaire du 20 décembre 2023 telles que lues et inscrites au livre des minutes de la Corporation de la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande.

ADOPTÉE

NO-2024-01-003 **ACCEPTATION ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS ET DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES (ÉTAT DES RÉSULTATS BUDGETÉS) DU MOIS**

PROPOSÉ PAR : MARINA LEMAY
APPUYÉ PAR : MÉLISSA TURGEON
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent les comptes pour la période du mois de décembre 2023 totalisant 88 281.23**$** et approuvent le paiement des salaires du mois de décembre 2023 totalisant 11 374.29$ et autorisent la greffière-trésorière, directrice générale, Madame Joanny Brochu, directrice générale, greffière-trésorière, à effectuer le paiement.

-ADMINISTRATION : 2 480.10$
-COUR MUNICIPALE : 400.45$
-VOIRIE : 3 963.44$
-DÉNEIGEMENT : 32 492.88$
-STATION POMPAGE :955.20
-SERVICE SANITAIRE :5 024.99
-LOISIRS ET CULTURE :534.63$
-ÉVÈNEMENT (noël des enfants) :510$
-SALLE DE BAIN :24786.60$
-ASCENSEUR 8 060.64$
-FOURNAISE :7 601.26$
-COMMANDITE Club de motoneige du lac William)2022-23-24 :350$

Que les membres de ce conseil acceptent également l'état des revenus et des dépenses (État des revenus budgetés) pour le mois de décembre 2023.

Réf. : selon les données du logiciel municipal (PGMégagest) et approuvées par le comité du conseil et de la mairesse, Jessika Lacombe, au nom de cette même municipalité.

ADOPTÉE

NO-2024-01-004 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 396 FIXANT LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE, DE SERVICES ET DU TAUX D'INTÉRÊT SUR LES ARRÉRAGES**

Attendu qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 4 décembre 2023;

Attendu que le projet de règlement a été présenté à la séance ordinaire du 4 décembre 2023;

En conséquence, il est proposé par CARL CROTEAU, appuyé par ALEX VACHON et résolu à l'unanimité des conseillers que les membres de ce conseil adoptent le règlement numéro 396 fixant le taux de la foncière, de services et du taux d'intérêt sur les arrérages.

De plus, afin de préciser la portée du règlement numéro 396 fixant le taux de la taxe foncière, de services et du taux d'intérêt sur les arrérages, une copie du règlement est accessible pour consultation par le public lors de la séance tenante. Une copie du règlement numéro 396 a été remise aux membres du conseil présents et/ou absents via leur courriel personnel.

ADOPTÉE

NO-2024-01-005 **TAUX D'INTÉRÊT SUR TAXES PASSÉES DUES POUR 2024**

PROPOSÉ PAR : ROCK COTÉ
APPUYÉ PAR : ANDRÉ MERCIER
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil autorisent le taux d'intérêt sur taxes passées dues est fixé à :
14% (quatorze pour cent) par année sur les comptes de taxes passées dues.

ADOPTÉE

NO-2024-01-006 **AVEC LE PROJET DE LOI 49, RÉSOLUTION DE CRÉATION D'UN FONDS RÉSERVÉ AU FINANCEMENT DES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION**

Considérant l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie municipale et diverses dispositions législatives (LQ 2021, c. 31) (« P.L. 49 »);

Considérant qu'à compter du 1er janvier 2022, les municipalités doivent constituer, conformément aux articles 278.1 et 278.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

Considérant que le conseil verra, conformément à la loi, à affecter annuellement les sommes nécessaires à ce fonds pour la tenue de la prochaine élection générale;

En conséquence, il est proposé par ANDRÉ MERCIER

Appuyé par MARINA LEMAY

et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De créer un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

Que ce fonds soit constitué des sommes affectées annuellement par le conseil, selon ce que prévoit l'article.

ADOPTÉE

NO-2024-01-007 **RAPPORT CONCERNANT L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

L'application du règlement sur la gestion contractuelle n'a soulevé aucune problématique ou situation particulière.

NO-2024-01-008 **CORRESPONDANCE**

Aucune

NO-2024-01-009 **VARIA**

Aucune

NO-2024-01-010 **PÉRIODE DE QUESTION (S)**

Les citoyens assistant à la séance, interrogent les membres du conseil sur divers sujets.

NO-2024-01-011 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR : CARL CROTEAU
APPUYÉ PAR : ANDRÉ MERCIER
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent la levée de la séance à 20.10 heures.

ADOPTÉE

_____	_____
Jessika Lacombe	Joanny Brochu
Mairesse	Directrice générale
	Greffière-trésorière

Je, _____ atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.